



**The International Islamic Banking Summit Africa:  
Unlocking the Economic & Strategic Potential of Islamic Finance  
in Africa"**

**Sukuk & Infrastructure Finance- Trade and Investment-  
Financial Inclusion and Innovation**

**Intervention de Monsieur Abderrahim BOUAZZA**

**Directeur Général de Bank Al- Maghrib**

***Djibouti, Mercredi 8 Novembre 2017***

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ وَ الصَّلَاةُ وَ السَّلَامُ عَلَيَّ مُوَلَانَا رَسُولِ اللَّهِ وَ عَلَيَّ آلِهِ وَ صَحْبِهِ وَ  
سَلَمٌ

Excellence Monsieur le Président de la République de Djibouti  
et Chef du Gouvernement,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Djibouti

Mesdames, Messieurs,

Je ressens un grand honneur de participer aujourd'hui à la 6<sup>ème</sup> édition de l'International Islamic Banking Africa organisée par la Banque Centrale de Djibouti que je tiens à féliciter d'avoir pris l'initiative de nous réunir autour du thème "Stimuler le potentiel économique et stratégique de la finance islamique en Afrique".

Cet événement rentre dans le cadre des rencontres qui permettent de partager les expériences et d'unir les efforts des pays du continent pour promouvoir la finance islamique en vue de favoriser leur développement économique et social.

La finance islamique peut être un sujet de collaboration particulier entre la Banque Centrale de Djibouti et la Banque Centrale du Maroc dans le cadre de la convention de coopération générale que leurs gouverneurs respectifs ont signé en marge des Assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale à Washington, le mois dernier, et qui vise à instaurer un cadre formel pour renforcer les échanges et les expériences entre les deux institutions.

L'expérience de Djibouti dans la finance islamique qui a démarré avec l'agrément de la 1<sup>ère</sup> banque islamique en 2006, présente plusieurs points communs avec l'expérience du Maroc qui, après avoir fait ses premiers pas en 2007 de manière timide, a été marquée au cours de l'année en cours

par l'octroi par la Banque Centrale de l'agrément à cinq nouvelles Banques pour exercer cette activité et à trois Banques conventionnelles pour disposer de fenêtres islamiques.

Ainsi, ces deux expériences se distinguent notamment par la mise en place d'un Comité charia national, seule instance habilitée à édicter des avis religieux en matière financière et un cadre de régulation intégré visant à couvrir l'ensemble des questions relatives à la finance islamique pour lui assurer les bonnes conditions de réussite.

Sur un plan plus global, la finance islamique comme vous le savez fait aujourd'hui partie du paysage financier international, après avoir connu une expansion rapide, tant au Moyen-Orient, qui est le berceau de cette industrie, qu'en Asie et en Europe, dont certaines de ses capitales occupent une place de premier plan dans ce domaine.

Cependant et pour ce qui est de l'Afrique, la finance islamique s'est peu développée et ne représente, selon le Conseil des services financiers islamiques, que 1,5% des actifs des institutions financières islamiques dans le monde, bien que ce continent compte 45% d'habitants de confession musulmane.

Ces indicateurs montrent tout le potentiel du marché financier islamique en Afrique.

La finance islamique peut contribuer notamment à renforcer l'inclusion financière des populations et des petites entreprises qui opèrent pour une part importante dans l'informel, ainsi qu'au financement des projets d'infrastructures.

En effet, les indicateurs d'inclusion financière, dans le continent, sont en deçà des moyennes mondiales. Ainsi, le taux

de bancarisation se situe à peine à 25% et le crédit au secteur privé rapporté au PIB reste limité à 36%.

Dans son rapport sur le développement financier dans le monde en 2014, intitulé « Inclusion financière », la Banque Mondiale souligne le lien entre l'inclusion financière et les facteurs culturels et religieux notamment dans les pays musulmans membres de l'organisation de la conférence islamique (OCI).

Selon ce rapport, 90% des adultes résidents dans les pays membres de l'OCI accordent de l'importance à la religion dans leur vie de tous les jours ; ce qui pourrait expliquer en partie la faible bancarisation dans ces pays.

Ainsi, la part des adultes possédant un compte bancaire dans les pays de l'OCI est de 25% seulement, comparé à la moyenne mondiale qui atteint 50%.

La Banque Mondiale a, par ailleurs, considéré l'inclusion financière comme un facteur clé de la réduction de la pauvreté, et a défini comme objectif l'accès universel aux services financiers d'ici 2020.

La finance islamique a indéniablement un rôle à jouer, aux côtés de la finance conventionnelle, dans l'atteinte de cet objectif ambitieux.

Pour ce faire, et en tant qu'industrie émergente, elle doit saisir les opportunités qu'offre la révolution numérique et adopter les nouvelles technologies afin qu'elle soit plus compétitive et touche une population plus vaste.

L'Afrique subsaharienne s'inscrit déjà dans cette perspective, en comptant, si l'on se réfère aux données publiées par la Banque mondiale, 12 % des adultes qui sont titulaires d'un compte d'argent mobile, contre 2 % dans le monde.

Le développement de la finance islamique nécessite également d'être accompagné par une politique d'éducation financière qui doit être au centre des stratégies d'inclusion financière menées actuellement par les gouvernements et les Banques centrales de plusieurs pays du continent.

Au Maroc, et face à cet enjeu, une fondation pour l'éducation financière a été créée en 2013, à l'initiative de la banque centrale, dans le cadre d'un partenariat public/privé, avec pour mission de mener des programmes de sensibilisation et d'information auprès de la population et des TPME sur les pratiques et produits bancaires et financiers et d'accompagner la stratégie d'inclusion financière du pays.

De manière générale, les banques du continent, à l'instar des autres régions et zones économiques, affichent une forte aversion au risque concernant les TPME, en raison notamment de leurs vulnérabilités au retournement de la conjoncture et de l'absence ou l'insuffisance des sûretés réelles en leur possession.

Les banques islamiques ne semblent pas s'écarter de ces pratiques puisqu'elles apportent leurs concours financiers davantage au secteur public, aux grandes entreprises et aux ménages et très peu aux TPME qui forment, comme vous le savez, l'essentiel du tissu productif des pays de la région et qui ont un rôle important dans la création d'emploi.

Contrairement à la finance classique, la finance islamique est basée sur le partage des risques. Les banques islamiques sont donc supposées offrir aux entreprises des financements prévoyant le partage des profits et des pertes. Toutefois, il est

observé que ce type de financement reste marginal et que le financement par endettement, sous forme de Mourabaha et Ijara, constituent plus de 75% des opérations réalisées par ces Banques.

En tant que banquiers centraux, nous devons joindre nos efforts à ceux des autres parties prenantes pour examiner comment la finance islamique peut mettre tous ses atouts au profit du développement du financement des TPME.

Si la mise en place de systèmes de garantie publics reste indispensable pour soutenir le financement des TPME, il n'en demeure pas moins que la promotion de cette catégorie d'entreprises requiert aussi un environnement des affaires propice à plusieurs niveaux à commencer par l'amélioration de leur transparence et du cadre de l'information financière.

L'émergence de la finance islamique dans le continent permettrait également d'assurer des moyens additionnels pour le financement des projets structurants à un moment où les besoins en capitaux de long terme sont de plus en plus importants et où les budgets des états sont parfois déficitaires.

La finance islamique favorise justement un cadre approprié permettant de conjuguer le principe qui consiste à adosser les financements à des actifs tangibles et les besoins en infrastructures.

Ainsi, les Sukuk, instruments qui connaissent un certain essor dans certains pays du continent, sont de nature à contribuer au financement des projets d'infrastructure d'envergure tout en diversifiant les bailleurs de fonds.

Dans ce cadre, je voudrais souligner le rôle que peut jouer, une institution comme le Fonds Africa 50 qui a été créé par la Banque africaine de Développement avec la participation de 23

pays africains, dont le Maroc et Djibouti, avec pour mission de financer des projets à portée nationale et/ ou régionale dans les secteurs de l'énergie, du transport, des technologies de l'information et de la communication (TICs) et de l'eau.

Ce Fonds, qui a pris comme base régionale Casablanca Finance City, ambitionne de mobiliser environ 100 milliards de dollars sur le long terme; les instruments de la finance islamique pourraient en constituer une source importante.

En vue d'assurer un développement sain de la finance islamique dans le continent, il est important par ailleurs que l'environnement réglementaire et de supervision bancaire soit en adéquation avec les exigences de stabilité financière qui ont été renforcées suite à la dernière crise financière internationale.

Certes, il faut noter toutes les avancées réalisées au niveau des standards édictées par les organismes de normalisation spécialisés en finance islamique et qui s'inspirent largement des standards internationaux, ainsi que les cadres réglementaires et de supervision mis en place ou en cours dans plusieurs pays ou zones économiques du Continent.

Néanmoins plusieurs défis restent à relever, au niveau notamment des dispositifs prudentiels de solvabilité et de liquidité, des filets de sécurité financière et des instruments de gestion de liquidité bancaire.

Dans ce cadre, il est important que les organes de normalisation en matière de finance conventionnelle et de finance islamique puissent continuer à œuvrer pour plus de compatibilité entre d'une part les discrétions nationales qui pourraient être prises par les autorités de supervision en matière de charia et d'autre part les normes prudentielles édictées par le Comité de Bâle.

Les autorités devraient également veiller à éviter toute distorsion dans le traitement des banques islamiques et des Banques conventionnelles et inciter à un environnement concurrentiel pour plus de compétitivité dans l'intérêt du développement des économies.

Sur le plan de la mise en œuvre de la politique monétaire, il est primordial de développer des instruments de gestion de la liquidité permettant la transmission de cette politique au tissu productif à travers les banques islamiques.

Pour conclure mon intervention, je tiens à dire que l'essor de la finance islamique nécessite la mobilisation des talents et des expertises, ainsi que des politiques de formation appropriées pour que le secteur financier dans son ensemble puisse contribuer de manière harmonieuse à relever les enjeux socio-économiques du Continent.